L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73, rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans, Jeudi matin, 2 juillet.

FEUILLETON

LE CRIME DU CAPITAINE.

ROMAN

PAR M. LOUIS REYNAUD.

DEUXIEME PARTIE.

V—(Suite.)

Et au moment où le prince ne la regardait pas, elle glissa le couteau dans la poche de sa robe. Tout à coup, oubliant les promesses qu'il avait faites quelques minutes auparavant, il s'écria:

—Ah! si vous saviez combien je vous aime et combien grand serait votre bonheur, si vous consentiez à exaucer mes vœux!

—Nous y voilà! pensa-t-elle, en faisant appel à son courage.

Le prince, rouge comme une pomme d'api, joignit les mains, essaya de se lever pour s'avancer vers Renée, espérant sans doute la mieux convaincre s'il était plus près d'elle. Elle eut peur, prit dans sa poche le couteau qu'elle venait d'y mettre tout à l'heure. En même temps elle regarda autour d'elle, espérant qu'elle trouverait au besoin un secours dans les deux domestiques qui avaient servi le dîner. Ils avaient disparu.

Elle se leva précipitamment pour fuir, s'il en était temps. Le prince tendit vers elle ses bras suppliants comme pour la retenir, mais sans faire un pas. On eût dit que ses pieds étaient cloués sur place. Soudain, et alors qu'il tentait un effort pour marcher, Renée le vit chanceler, fermer, ouvrir et fermer encore les yeux, puis se laisser choir avec un grand air de souffrance sur le siége placé derrière lui et y demeurer immobile, comme mort. Sous l'empire d'un sentiment instinctif qu'elle ne raisonna pas, elle s'avança vers lui. Il avait la face écarlate. Elle le crut atteint d'apoplexie. Elle frappa sur un timbre. Un domestique entra.

—Vite, vite, secourez votre maître! s'écria-t-elle.

—Le maître n'a pas besoin de secours, répondit le domestique. Il dort.

Il dormait en effet du lourd sommeil de l'ivresse. Le domestique sortit. Il avait l'habitude de le voir ainsi.

—Ivre! Privé de connaissance! murmura Renée.

Une pensée rapide traversa son cerveau. Elle pouvait s'enfuir. Son persécuteur était hors d'état de la retenir. Elle quitta précipitamment la salle, agissant sous l'empire de cette pensée séduisante. Un large vestibule était devant elle, fermé par une grille. Elle courut de ce côté. Mais, comme elle y arrivait, d'une partie de ce vestibule plongé dans l'ombre, émergea, comme une statue qui marcherait, une sorte de géant vêtu d'une tunique de soie rouge, coiffé d'un fez, un nègre aux traits épouvantables. Il s'adossa contre la grille, ses bras vigoureux croisés sur sa large poitrine, barrant sans mot dire le passage à Renée.

—Par pitié! s'écria-t-elle. Si vous avez un cœur capable de ressentir une émotion, si l'injustice le révolte, si vous...

Elle s'arrêta. Le nègre, toujours dans la même position, ouvrait la bouche, laissant voir entre ses lèvres épaisses ses dents blanches.

—Il ne m'entend pas! s'écria Renée.

Elle essaya d'écarter ce cerbère terrible. Elle toucha même de ses mains blanches cette masse noire et solide. Le nègre ne broncha pas. Renée était bien gardée, si bien qu'elle renonça à fuir. Elle remonta l'escalier, se dirigeant vers sa chambre, sans passer par la salle à manger, où elle avait laissé le prince Bedleben endormi. Sur le seuil de son appartement, un homme était accroupi; c'était le mougik Alexis.

—Ton maître est-il donc sorti? demanda Renée surprise.

—Il est ivre, c'est tout comme, répondit Alexis.

—J'ai voulu en profiter pour fuir. Mais les issues sont gardées. Peux-tu m'aider à quitter ces lieux, toi?

—Une fois ici, personne n'en sort plus que par la volonté du maître!

Alexis avait suivi Renée dans sa chambre, en continuant à parler.

—N'essayez pas de vous échapper, disait-il.

—O mon Dieu! ne pouvoir mettre le pied dehors! J'ai un père, cependant, un fiancé, autant de protecteurs qui veillaient sur moi. Comment ne devinent-ils pas que je suis ici? Si du moins je pouvais leur faire parvenir une lettre.

—Une lettre! je la ferai parvenir, moi!

—Mais, tu ne sors jamais, m'as-tu dit?

—Je sors souvent, mais assis sur le siége de la voiture du maître, à côté du cocher.

—Et tu pourrais me servir, sans crainte d'être trahi par ce cocher?

Il me trahirait s'il devinait, mais j'agirai à son insu.

Demain tu auras mes lettres.

Alexis s'inclina. Il allait se retirer, Renée le retint.

VI

—Ecoute-moi bien, dit Renée au mougik, je te demande de me servir. Y consens-tu? La crainte de compromettre tes jours ne sera-t-elle pas plus forte que l'envie de m'être utile et [illegible]?

—Le maître m'a maltraité souvent, trop souvent, je veux me venger de lui. Et d'abord, quitter cette maison, après avoir favorisé votre fuite.

—Sans redouter ce qui pourra survenir après mon départ?

—Non, car je fuirai avec vous. En attendant, préparez vos lettres.

—Ah! ma reconnaissance sera sans bornes! s'écria Renée. Tu seras heureux....

Alexis s'agenouilla et baisa respectueusement le bas de la robe de Renée. Elle s'était assise. Il resta devant elle, debout et tête nue.

—Pour fuir, comment ferons-nous? demanda-t-elle.

—Je vais étudier le terrain. Jusqu'ici, je n'ai jamais quitté cette demeure qu'assis sur le siége de la voiture du maître, je ne sais donc encore.... Je chercherai. En sortant d'ici, où irons-nous?

—Chez mon père.

—Prévenez-le alors. Qu'il se prépare à nous recevoir.

Renée était extasiée. Elle ne s'était pas attendue au résultat que lui faisait prévoir avec tant d'assurance le mougik. Elle prit place devant un bureau; mais alors son embarras fut grand. On ne lui avait donné ni papier, ni plume, ni encre. Alexis comprit.

—Demain, dit-il, je vous remettrai ce qui vous manque.

—Maintenant, fit-elle en l'approuvant d'un regard, parle-moi de la malheureuse créature enfermée ici, de cette folle que le prince tient sous sa garde.

—Quoi! vous savez? s'écria Alexis en tremblant.

—Qui elle est? Sans doute. Je l'ai vue hier, lorsqu'elle s'est enfuie dans le jardin. Cette femme, je veux me rapprocher d'elle.

—Vous voudriez!... C'est impossible. Elle vous tuerait.

—Non. Je pense, au contraire, que, loin de vouloir me tuer, elle me sourira. D'ailleurs, je peux la voir en ta présence, et au besoin tu me défendrais contre elle.

Alexis réfléchissait.

—Soit, répondit-il. Chacun de nous veille jour et nuit, à tour de rôle, à la porte de la chambre où la pauvre fille est enfermée. La femme qui la sert couche dans une chambre voisine. Ce soir, j'ai la surveillance, c'est mon tour. Je vous introduirai.

—A quelle heure?

—A dix heures, si le prince ne sort pas; sinon à minuit, quand nous rentrerons.

—Ne vaudrait-il pas mieux, au contraire, profiter de son absence?

—Non, car il peut vouloir m'emmener.

—Mais, lui présent dans cette maison, n'y aurait-il aucun danger? S'il allait surprendre notre entrevue?

—Impossible, puisque je veillerai. Je vous préviendrai toujours assez tôt pour que vous puissiez vous cacher.

—Soit! je me confie à toi.

—Attendez-moi donc. A dix heures ou dans la nuit, je viendrai frapper à votre porte. Seulement...

—Seulement?

—Pour gagner la chambre de la folle, il faut traverser un long couloir, passer devant l'appartement de la gardienne; nous pouvons être entendus, surpris...

—Suis-moi, interrompit vivement Renée, en se dirigeant vers l'endroit où quelques heures avant, elle avait cru découvrir une porte secrète. Soulève la tenture.

Alexis comprit et obéit. En quelques minutes il eut mis à jour une boiserie dans laquelle était une issue.

—Où va-t-on par ici? demanda Renée.

Alexis réfléchit un instant.

—Dans le salon bleu qui communique avec le salon des faïences et la galerie des tableaux qui précèdent la chambre de la folle.

—Ne pourrons-nous passer par ce chemin?

—Assurément, assurément.

Parlant de la sorte, Alexis poussa la boiserie, qui s'écarta sans bruit. Il ne s'était pas trompé. On allait par là dans le salon bleu.

—Tout est pour le mieux! s'écria-t-il joyeusement.

Au même moment un violent coup de timbre résonna dans les corridors de l'hôtel. Puis on entendit un roulement de voiture.

—Une visite! dit Alexis. Alors le maître ne sortira pas.

—Mais est-il en état de recevoir?

—Il suffit d'un sommeil de quelques instants pour dissiper son ivresse. J'ai l'assurance qu'il est déjà sur pied! Voyez, le visiteur ne part pas. Je vais d'ailleurs savoir qui vient de se présenter, et je jugerai alors si je dois revenir pour vous conduire chez la folle.

Alexis sortit. Renée attendit une heure environ avant de le voir revenir. Enfin il apparut devant elle.

—Je n'ai pu savoir qui est ce visiteur. Je n'ose pas interroger les concierges. Ils sont si soupçonneux! Le maître s'est enfermé dans son cabinet avec le personnage dont j'ignore le nom et la qualité, ne l'ayant pas vu.

—Peu importe, si nous sommes libres.

—Oh! [illegible] nous pouvons aller [illegible]

[illegible] vous n'avez rien à craindre.

Renée [illegible] lèvres et Alexis [illegible] qui, après avoir pris un flambeau sur la cheminée, [illegible] dans le salon bleu.

Cette pièce était vaste, très élevée, [illegible] Elle avait trois croisées sur le jardin, et, comme elle n'était jamais habitée, on n'y faisait que rarement du feu. Les meubles étaient couverts de housses, et sur les tentures des murs, [illegible] la poussière. Il s'exhalait une odeur [illegible] comme à tous les appartements inhabités. Nulle expression ne saurait qualifier ce parfum [illegible] qui est le résultat du défaut d'air, de circulation et qui impressionna douloureusement Renée.

Elle frissonna. Mais, aussitôt, Alexis ouvrit une autre porte, et ils pénétrèrent dans une pièce immense dont les murs étaient, du haut en bas, garnis de plats en faïence. Il y en avait de toutes les époques, de tous les temps, [illegible] de fleurs à faire pâmer d'aise un collectionneur.

Dans la salle se trouvaient encore des curiosités de toutes sortes, meubles anciens, vases sculptés en marbre, en bronze et en porcelaine, statues, armes, toute une réunion admirable d'objets de grand prix. Au-delà de ce salon, on voyait la galerie des tableaux, espèce de couloir large et long qui recevait son jour par un plafond vitré, et qui, à cette heure de la soirée, était éclairée par des candélabres placés de façon à ne donner à chaque tableau que ce qu'il fallait de lumière pour mettre en relief ses beautés. On ne comptait pas moins de deux cents toiles réunies en ces lieux, choisies peut-être avec un art peu délicat, mais ayant encore une valeur considérable. A l'extrémité de la galerie, Alexis s'arrêta.

—C'est ici, dit-il.

Et il montra à Renée une porte cachée sous une tenture de velours. Entre cette tenture et la porte, il y avait un espace vide, dont une partie était plongée dans l'ombre et pouvait au besoin servir d'abri à quelqu'un qui aurait souhaité de ne pas être découvert.

(A continuer.)

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal.

[illegible]

Extraction de dents sans douleur avec le [illegible] oxide gaz.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS,
No 182, Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.
OFFICIERS:
ARISTIDE GERARD .... Président
EMILE DEBUYS .... Vice-Président
DUSSAU HALPHEN .... Secrétaire
ULGER LAUVE .... Trésorier
BUREAU DES DIRECTEURS:
Jules Tuyes, Jean Langles, Alphonse Tertrou, Deoville L. Kernion, P. Cyprien Ricard, Wm. R. Schmidt, Chas. Nathan, Emile DeBuys, Aristide Gerard.
COMITÉS:
Organisation—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan.
Finances—A. Tertrou, J. Tuyes, D. L. Kernion.
Terres et Fermes—A. Tertrou, D. L. Kernion, P. C. Ricard.
Magasins co-opératifs—W. R. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles.
Règlements—E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan.
BUREAU DE L'ASSOCIATION:
Triangle Building, au pied des rues Canal et Commune.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL.
Compagnie d'Assurance "Hope"
DE LA NLLE-ORLÉANS.
Bureau No. 21, rue du Camp.
Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$100,532,06
Sur les risques d'incendie	80,039 90	
Sur les risques maritimes	14,363 90	
Sur les risques de rivières	6,128 36	100,532 06
Pertes payées, dans la même période savoir:		
sur les risques d'incendie	25,256 54	
Sur les risques maritimes	6,836 07	
Sur les risques de rivières	1,189 11	33,271 72
		67,260 [illegible]
Moins cont rendu aux as	7,216 84	
Taxes	7,920 77	
Réassurances	6,709 [illegible]	
Loyer	3,250 27	
Primes retournées	1,091 69	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,000 [illegible]	41,373 94
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874		$25,886 44
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	86,003 [illegible]	
Prêts sur gages	42,817 02	
Effets pour primes à courte échéance	17,781 [illegible]	
Actions de banque et autres actions	58,418 11	
Biens fonciers	17,461 51	
Primes en voie de perception	34,410 [illegible]	
En banque	54,522 [illegible]	
Total de l'actif		$275,886 [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce [illegible] mai 1874.
P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public, No. 140, rue Gravier.
19 mai—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
CAPITAL PAYÉ $500,000
DIX-HUITIEME ÉTAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année	388,427 [illegible]	
En moins—risques non expirés et primes remboursées	61,[illegible]	
Montant net des primes		$327,[illegible]
Escompte et intérêt		44,[illegible]
		$371,[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$153,159 77	
Dépenses générales et taxes	22,172 21	
Réserve et dividende sur actions	58,814 70	
		$244,147
Bénéfice net		$127,[illegible]
Actif de la Compagnie estimé aux taux du marché:		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	[illegible]	
En caisse et primes en voie de recouvrement	55,[illegible]	
Total de l'actif		$[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $16,000 primes du montant net des primes de l'année, et avoir payé [illegible] de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, certificat un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1874—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY, R. J. HART, GEO. [illegible], HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, G. M. DAYLY, R. BISCOE, JAMES BYRNES, I. N. MARKS, J. L. HARRIS, CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY, W. P. SEYMOUR, W. R. SCHMIDT, RICHARD FLOWER, L. ALCUS, J. W. [illegible], E. T. FORIAN, R. W. TAYLOR, SCOTT MCGEHEE, J. C. MORRIS, ISAAC L. [illegible]

Cette ancienne et excellente Compagnie [illegible] des polices contre l'incendie, les risques [illegible] et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à ses bureaux, No 81 de la rue du Camp, [illegible] Commercial Alley.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.
Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.
Actif .... $[illegible],454 00
A. EIMER BADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, M. A. Baumgarden, Ch. Engstfeld, [illegible]

VAPEURS.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Les Vapeurs de la Ligne de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.
[illegible]
PEREIRE, [illegible], samedi, 27 juin.
WASHINGTON, [illegible], samedi, 11 juillet.
VILLE DE PARIS, [illegible], samedi, 25 juillet.
PRIX DU PASSAGE [illegible] POUR BREST OU LE HAVRE:
[illegible]
GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York.
[illegible] L. GRAND, Agent, [illegible] Canal, Nlle-O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.
[illegible]
STATE OF LOUISIANA, STATE OF PENNSYLVANIA, STATE OF ALABAMA, STATE OF VIRGINIA, STATE OF GEORGIA, STATE OF NEVADA, STATE OF FLORIDA, STATE OF DAKOTA.
[illegible] de la Nouvelle-Orléans pour Liverpool, directement [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à A. K. MILLER & Co. [illegible]

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord.
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et à la Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD [illegible]
[illegible]
Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.
[illegible]
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
[illegible]
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, No 68 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.
Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.
Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
Janv. 21	Fév. 3	Fév. [illegible]	Mars [illegible]
Mars 14	Mars 17	Mars [illegible]	Avril [illegible]

[illegible]
WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents-Généraux.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61 Broadway, New York.
F. BROMBERG, Mobile, Agent pour le Passage.

Pour New York directement.
[illegible]
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES.
Le steamer GEO. WASHINGTON, J. Whitehead, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, DIMANCHE 5 juillet, à 8 h. A. M.
[illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No [illegible]

Compagnie d'Assurances Mutuelles de la Louisiane.
VINGTIEME ÉTAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
[illegible]
CHARLES BRIGGS, Président.
P. P. ROUX, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
[illegible]
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, No 140 de la rue Gravier.
Directeurs élus en février 1874.
Chas. Briggs, H. M. [illegible], Ant. Carrière, [illegible], Geo. A. Fosdick, [illegible], B. Boggess, D. Jamison, P. [illegible], R. S. Howard, A. Frerichs, Edward Toby, Geo. W. Dunbar, [illegible], Geo. W. Hynson, William [illegible], Henry J. Vose, W. S. [illegible], E. Marquez, [illegible], Chas. Weid, [illegible], A. Lozano, [illegible], Frank Williams, J. A. Lenz, Chas. Lafitte, [illegible], Rudolph Sieg, [illegible], W. C. Black, [illegible], John S. Wallis.

AUX MAITRES DE POSTE.
[illegible]

Achetez vos CIGARES, CIGARETTES & TABACS Chez ED. L. ZELL, à l'angle des rues Canal et Carondelet, NOUVELLE-ORLEANS.

VAPEURS.
Le Lac.
ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
[illegible]
CAMELIA, Capitaine [illegible]
[illegible]
C. M. SORIA, Agent.

Excursion du 4 juillet.
Pour l'autre bord du Lac—Une glacière [illegible]
Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville. Le steamer très-commode et à haute pression CAMELIA, Capitaine Wm. Hebover.
[illegible]
Le prix du passage [illegible]
1 juill— [illegible]

Excursions du Dimanche et du Mercredi.
Pour Mandeville, [illegible] et Madisonville.
[illegible]
C. M. SORIA, Agent.

[illegible]
OPELOUSAS.
[illegible]
J. B. WOODS & CO.

Pour la Côte, Bâton-Rouge et [illegible]
[illegible]

MARY IDA, capitaine A. J. Ruiz; J. L. Boyd et F. E. Barry, commis,
[illegible]

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,
Au No 16 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ÉTAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
[illegible]
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. [illegible], Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
[illegible]
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.
DIRECTEURS.
G. W. Allen, C. A. Green, A. J. Allen, J. L. Rose, J. A. Braselman, [illegible], W. T. [illegible], J. D. Hill, [illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee.
[illegible]
APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO. [illegible]
E. F. LAVILLEBEUVRE.

GEO. HUBER,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL.
[illegible]

CHEMINS DE FER.
THE MOBILE LINE.
[illegible]
On and after May 31, 1874.
[illegible]
S. H. EDGERTON, General Superintendent.

[illegible]
31 Mai 1874.
[illegible]
PULLMAN [illegible]
S. H. EDGERTON, Surintendant-Général.

Grand Chemin de Fer de Jackson.
[illegible]
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.
[illegible]
E. D. FROST, [illegible]

Great Jackson Route.
[illegible]

Chemin de Fer Pontchartrain.
[illegible]
S. H. EDGERTON, [illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
[illegible]
GEO. PANDELY, [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
QUATORZIEME ÉTAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
[illegible]

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique,
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL soit connu que [illegible]

[illegible]

ARTICLE I.
[illegible]
THE LABORING HOMESTEAD AND CO-OPERATIVE ASSOCIATION OF LOUISIANA. [illegible]

ARTICLE II. [illegible]

ARTICLE III. [illegible]

ARTICLE IV. [illegible]

ARTICLE V. [illegible]

ARTICLE VI. [illegible]

ARTICLE VII. [illegible]

ARTICLE VIII. [illegible]

ARTICLE IX. [illegible]

ARTICLE X. [illegible]

ARTICLE XI. [illegible]
JULES TUYES, EMILE DE BUYS, JEAN LANGLES, ALPH. TERTROU, CHARLES NATHAN, P. CYPR. RICARD, ARISTIDE GERARD, W. R. SCHMIDT, DARDEVILLE L. KERNION.

ARTICLE XII. [illegible]

ARTICLE XIII. [illegible]

ARTICLE XIV. [illegible]

ARTICLE XV. [illegible]

ARTICLE XVI. [illegible]

CHARTE.

[illegible]

ARTICLE XVII. [illegible]

ARTICLE XVIII. Liquidation. [illegible]

L'original est signé:
A. GERARD, E. DE BUYS, D. L. KERNION, A. TERTROU, J. TUYES, P. C. RICARD, CHAS. NATHAN, W. R. SCHMIDT, J. LANGLES.
[illegible]
A. POPOT Jr., Notaire public.

Charte Amendée DE LA New-Orleans Mutual Insurance Company (Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans) actuellement la New-Orleans Insurance Co.

[illegible]

ARTICLE I. [illegible]

ARTICLE II. [illegible]

ARTICLE III. [illegible]

ARTICLE IV. [illegible]

ARTICLE V. [illegible]

CHARTE.

[illegible]

ARTICLE VI. [illegible]

ARTICLE VII. [illegible]

ARTICLE VIII. [illegible]
F. E. SCHMIDT, [illegible]

ARTICLE IX. [illegible]

ARTICLE X. [illegible]

ARTICLE XI. [illegible]

ARTICLE XII. [illegible]

Original signé
[illegible]
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Second Etat de Situation
DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
[illegible]
E. GAUCHERAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, [illegible]
E. BOUNY, Notaire public.
[illegible]

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique, ETAT DE LA LOUISIANE, [illegible]

[illegible]

ARTICLE I.
[illegible] THE ST. MAURICE MUTUAL AID ASSOCIATION (BARRACKS AND VERSAILLES) (ASSOCIATION D'AIDE MUTUELLE DE ST-MAURICE, CASERNES ET VERSAILLES). [illegible]

ARTICLE II. [illegible]

ARTICLE III. [illegible]

ARTICLE IV. [illegible]

ARTICLE V. [illegible]

ARTICLE VI. [illegible]

ARTICLE VII. [illegible]

ARTICLE VIII. [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU [illegible] CHARLES ROMAN, [illegible]

ARTICLE VII. [illegible]

ARTICLE VIII. [illegible]

ARTICLE IX. [illegible]
CHARLES ROMAN, Président.
WM. [illegible]
[illegible] DUCATEL, [illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.
[illegible]